

DÉLIBÉRATION n° 2025/014

L'an deux mille vingt-cinq et le 14 janvier 2025 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 08 janvier 2025, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Pascal AUDIC, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Sylvie BARBOTEAU, Joël MANO, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES et Stéphanie NOGUES.

Procurations : Sandrine DURAN à Stéphanie LAGLEIZE, Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON et Philippe RAISON à Bernard PLANO.

Absents : Cindy SIBE, Isabelle ORTE, Frédéric SIBOUT et Rony BARTHE.

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

OBJET : Développement et Cadre de Vie - Subvention DETR

Le calendrier de dépôt des dossiers de DETR a été modifié et les demandes ont dû être déposées sur la plateforme « Démarches Simplifiées » avant le 30 novembre.

Les dossiers d'investissement envisagés pour 2025 ont ainsi été déposés dans les temps. Il convient néanmoins de confirmer ces sollicitations par une délibération du conseil municipal.

Outre les projets de la rue du 8 mai et de rénovation du groupe médical présentés précédemment, Monsieur le maire propose de délibérer pour confirmer les demandes de DETR sur les dossiers ci-après :

- Maîtrise d'œuvre pour extension du Centre Multi Accueil dans le cadre d'une mise aux normes répondant aux obligations réglementaires qui seront en vigueur en 2026 ;
- Démolition de bâtiments pour projet de serres photovoltaïques et maraichage bio ;
- Mise en place d'équipements de loisirs au pré lagleize.

DOSSIER	COUT ESTIME HT	DETR	
Extension du CMA - MOE	20 000 €	10 000 €	50 %
Démolition bâtiments pour serres photovoltaïques	165 735 €	49 720.50 €	30 %
Equipements de loisirs pour Pré Lagleize	141 336,20 €	70 668,10 €	50 %

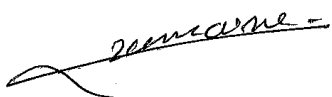
LE CONSEIL MUNICIPAL,

- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

CONFIRME LES DEMANDES DE DETR 2025 POUR LES DOSSIERS :

- Extension du CMA-MOE,
- Démolition de bâtiment pour le projet de serres photovoltaïques
- achat d'équipements de loisirs pour le pré lagleize.

Le secrétaire,



Pour copie conforme,
Le Maire,



Affiché le 22 janvier 2025